



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

ID : 056-215601626-20231114-DB20231109-DE

DIRECTION EDUCATION ENFANCE JEUNESSE SPORTS
Service Jeunesse

Convention de partenariat

Année scolaire 2023-2024

La présente convention formalise les rapports entre,

La Ville de Ploemeur

1 rue des Ecoles

56270 PLOEMEUR,

Représenté par **Mr Ronan LOAS, Maire**

Et

Etablissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA) Les Pins

1 rue de Kergalan

56270 PLOEMEUR,

Représenté par **Mme Florence KERSAUDY, Directrice**

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



Préambule

L'Enfance-Jeunesse est un **véritable enjeu** sur la commune de Ploemeur et les élus souhaitent déployer une vision globale de l'enfant et du jeune au sein de la cité. La Ville s'est inscrite dans le cadre des politiques éducatives locales dès 2004 et s'appuie sur son Projet Educatif de Territoire (PEDT).

Elle dispose également d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan et appartient depuis 2008 au réseau « Villes Amies des Enfants » de l'UNICEF, ce partenariat ayant notamment permis en 2018 de réaliser une importante consultation des 6-18 ans du territoire.

Au travers de sa politique jeunesse, la ville de Ploemeur porte des orientations fortes en matière :

- De développement de la citoyenneté et du vivre ensemble
- De stimulation de l'excellence et de l'entreprenariat
- D'accompagnement vers l'intégration sociale et l'insertion professionnelle des jeunes

Ces orientations trouvent également échos au niveau des objectifs éducatifs inscrits au PEDT :

- Eduquer dès le plus jeune âge au respect de l'environnement et à la transition climatique
- Favoriser le « bien bouger – bien manger »
- Réfléchir à la place de l'enfant et du jeune dans la commune
- Assurer un vrai « parcours éducatif » en créant des ponts entre les temps scolaires, péri et extra scolaires
- Permettre l'accès pour tous aux loisirs, pratiques culturelles, scientifiques, sportives
- Favoriser une appropriation du territoire en développant l'identité culturelle notamment via l'intergénérationnel
- Développer l'ouverture aux autres en encourageant les échanges (locaux, intercommunaux voire internationaux)
- Permettre l'intégration par le sport, la culture ou bien encore le monde associatif

La ville souhaite à ce titre développer une logique partenariale et de complémentarité avec les acteurs du territoire œuvrant en direction des jeunes. L'objectif est ici de co-construire collectivement des réponses adaptées aux besoins de la population jeune ayant pu être identifiés à l'échelle du territoire.

Il est donc essentiel de trouver des axes collaboratifs avec les établissements scolaires répondant au dispositif de parcours éducatifs (Avenir, Santé, Citoyen, Education artistique et culturelle) instauré en 2015 par le Ministère de l'Education Nationale afin de faciliter le suivi de l'élève dans ces domaines tout au long de sa scolarité.

L'équipe de direction de l'EREA et la ville de Ploemeur ont manifesté la volonté commune de renforcer leur travail en partenariat sur l'ensemble de l'année scolaire.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

ID : 056-215601626-20231114-DB20231109-DE

Dans cette perspective, il est apparu opportun de mettre en place des temps d'interventions au sein de l'établissement permettant d'aborder complémentairement des thèmes tels que l'usage des réseaux sociaux, le rapport aux autres, l'estime de soi, la relation amoureuse, la sexualité ou tout autre domaine nécessaire au développement des adolescents.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention vise à définir les modalités du partenariat entre la ville de Ploemeur et l'Etablissement Régional d'enseignement Adapté - Les Pins pour l'année scolaire 2023/2024.

Article 2 : CADRE ET THEMATIQUES D'INTERVENTION DU SERVICE JEUNESSE

- Interventions hors temps scolaire :
 - Interventions thématiques sur le temps méridien soit sous la forme de stand d'information, soit sous la forme d'espace de parole avec des jeunes volontaires.
 - Interventions thématiques sur les temps d'internat en direction des internes de l'établissement sous la forme de temps de parole ou d'animations interactives avec des supports ludo-éducatifs.

Article 3 : ACCOMPAGNEMENT DE PROJETS

La ville de Ploemeur pourra apporter un soutien financier à un ou plusieurs projets pédagogiques portés au cours de l'année 2023-2024 par l'EREA et répondant aux objectifs pédagogiques du PEDT et/ou thématiques que la collectivité souhaite mettre en avant.

Pour l'année 2024, l'accent sera mis sur les thématiques suivantes :

Egalité fille /garçon dans le cadre de la convention régionale et académique pour l'égalité fille/garçon

Développement durable dans le cadre du contrat « Territoire En Transition Energétique »

Jeux olympique Paris 2024 dans le cadre du label « Ploemeur, Terre de Jeux »

Ce soutien financier sera conditionné à la remise d'ici au 23 février 2024 délai de rigueur par le principal du collège d'un unique dossier détaillant le / les projet(s), et ce pour examen par une commission composée d'élus et agents du service jeunesse.

Article 4 : SUIVI DU PARTENARIAT

Les parties s'engagent à réaliser au moins une réunion bilan / perspectives durant l'année scolaire.

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 17/11/2023

Reçu en préfecture le 17/11/2023

Publié le

ID : 056-215601626-20231114-DB20231109-DE

Le responsable du service jeunesse et le principal ou son représentant se tiennent informés des difficultés éventuelles rencontrées durant les différentes interventions.

Article 5 : MODALITES FINANCIERES

Les interventions des animateurs du service jeunesse au sein de l'EREA Les Pins sont effectuées à titre gracieux et valorisées à hauteur de 450,20€ pour l'année scolaire 2023-2024 (temps de préparation compris). 20 H / ANNEE

Le soutien financier au(x) projet(s) pédagogique(s) porté(s) dans le dossier mentionné à l'article 3 sera versé avant la fin du 1^{er} semestre 2024 sur la base des pièces justificatives et d'un plan de financement détaillé.

Article 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention, conclue pour une année scolaire, sera réactualisée et signée après chaque réunion de bilan. Elle pourra être dénoncée par lettre recommandée avec accusé de réception avant le 1^{er} mai de l'année scolaire en cours par l'une des parties.

Fait à Ploemeur, le

Ronan LOAS

Florence KERSAUDY

Maire de PLOEMEUR

Directrice EREA Les Pins

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex